

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1399

13 mai 2016

SOMMAIRE

AA Investments Holding S.à r.l.	67112	Rail Freight Corridor North Sea - Mediterra- nean	67112
Almacantar Blackfriars S.à r.l.	67131	Silver Arrow B 2007 S.à r.l.	67106
Almacantar Centre Point GP S.à r.l.	67138	Sinex Investment S.A.	67106
Almacantar Centre Point Investments S.à r.l.	67142	Sinex Investment S.A.	67106
Almacantar Centre Point S.à r.l.	67135	Société Financière et de Participations Immo- bilières S.A.	67111
Almacantar Edgware S.à r.l.	67148	Sofidil S.A.	67106
Almacantar Newco S.à r.l.	67145	Sonata Securities S.A.	67107
Bio-Green	67113	Sonata Securities S.A.	67107
Candos S.A.	67109	St. Modwen Properties III S.à r.l.	67113
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	67109	St. Modwen Properties II S.à r.l.	67113
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	67114	St. Modwen Properties I S.à r.l.	67113
Centre de Formation pour Conducteurs S.A.	67107	St. Modwen Properties IX S.à r.l.	67111
Chricat Investments	67108	St. Modwen Properties S.à r.l.	67110
Chripas	67108	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	67111
Cillien Consulting S.à r.l.	67108	St. Modwen Properties VII S.à r.l.	67111
Corelux S.A.	67109	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	67110
Corelux S.A.	67108	St. Modwen Properties V S.à r.l.	67110
Crefina et Cie, SCA	67107	St. Modwen Properties X S.à r.l.	67112
Cvc European Credit Opportunities (No.49) S.à r.l.	67109	Syan Group	67112
Equus S.A.	67152	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	67110
Fondation Internationale Catholique du Scou- tisme	67152	Tallis S.à r.l.	67114
fya	67115	Tempus Holding 1 S.à r.l.	67114
		Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l.	67114

Silver Arrow B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Les statuts coordonnés au 16 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073071/10.

(160037630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073072/14.

(160036893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.855.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Danielle Delnoije, Hinnerk Koch et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073073/16.

(160036893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Sofidil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 188.999.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015 que Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIDIL S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2016073116/14.

(160037083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.636.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073120/14.

(160036892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.636.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Caroline Kinyua et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073121/16.

(160036892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Crefina et Cie, SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 5.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016073335/11.

(160037782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.
R.C.S. Luxembourg B 46.622.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 24 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 1^{er} mars 2016.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2016073315/13.

(160037757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Chricat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 février 2016

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2015:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016073317/14.

(160037327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Chripas, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.485.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016073319/16.

(160037340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Cillien Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073321/10.

(160037976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Corelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.493.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

À Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073305/14.

(160037738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Corelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.493.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Caroline Kinyua et Hinnerk Koch, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073306/16.

(160037738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Candos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 février 2016 que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO, administrateur de la Société, avec effet au 14 février 2016, a été acceptée;
- Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 9, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 14 février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073310/15.

(160037854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Cvc European Credit Opportunities (No.49) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 188.843.

—
L'adresse de Douglas Maccabe, gérant de catégorie B, a été modifiée comme suit: C/o Lacey Advocates, 2nd Floor, 29-31 Esplanade, St Helier JE1 1LA, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016073339/12.

(160037693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.913.632.574,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

—
Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016081841/11.

(160048822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

St. Modwen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.003,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.339.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074390/13.

(160038279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.141.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074391/13.

(160038280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.133.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074392/13.

(160038276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. abgehalten am 24. Februar 2016

1. In Übereinstimmung mit Artikel 17 der Statuten der Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. wird beschlossen, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2016 zu bestellen.

Luxemburg, den 24. Februar 2016.

Für gleichlautende Mitteilung
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016074404/15.

(160038451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.099.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074389/13.

(160038284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.093.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074393/13.

(160038281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.097.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074394/13.

(160038283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Société Financière et de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 57.564.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration en date du 18 février 2016 a décidé de nommer Madame Julie Gillardin président du conseil d'administration, la durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

En outre, l'adresse de l'administrateur de la Société Monsieur Andrey Toporov est désormais au:
21/C via Rusti, I-30016 Jesolo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074374/15.

(160038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 160.434.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15.12.2015

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2016:

- Madame Vanessa HANNIER, demeurant professionnellement à L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Dudelange, le 15.12.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016074398/16.

(160038415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg D 78.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2015

«L'assemblée choisit comme nouveau directeur Guillaume Confais-Morieux, résidant professionnellement à l'adresse 99, rue de Saussure 75017 Paris, France. Son mandat commence le 01/02/2015 et prend fin le 31/01/2018. Cette décision annule tous les mandats précédents.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les déclarants

Référence de publication: 2016073652/13.

(160037370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.153.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016074395/13.

(160038282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AA Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 164.695.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081765/9.

(160048712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

St. Modwen Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.036.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016074385/13.

(160038288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.040.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016074386/13.

(160038287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016074387/13.

(160038286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Bio-Green, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 52, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 182.284.

EXTRAIT

L'associé unique de la société à responsabilité limitée BIO-GREEN SARL décide du transfert du siège social du 5 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE au 52 Rue Pierre Krier L-3504 DUDELANGE

Fait à Dudelange, le 03-03-2016.

Référence de publication: 2016073895/11.

(160038772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Tempus Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 204.118.

En date du 23 février 2016, l'associé unique BOF II Realty Holdings LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, États-Unis, a cédé la totalité de ses 13.000 parts sociales à BOF Holdings III, L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est BOF Holdings III, L.P., précité, avec 13.000 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016074406/14.

(160038475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 02 mars 2016

- Acceptation de la démission, avec effet au 31 décembre 2015, de Monsieur Jean Lambert, gérant de la société.

- Acceptation de la nomination avec effet immédiat de la société Regere Mgt. Services S.A., dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133, gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016074408/15.

(160038358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 107.883.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016074411/16.

(160038803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.261.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081846/9.

(160048705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

fya, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 204.064.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the eleventh day of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Amply, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, represented by Tessy BODEVING, private employee, residing in professionally in Diekirch, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10th February 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "fya".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) divided into one hundred (100) preferred shares (the "Preferred Shares"), thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one hundred (100) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one hundred (100) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one hundred (100) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one hundred (100) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one hundred (100) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one hundred (100) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one hundred (100) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") and one hundred (100) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at three hundred fifty million euro (EUR 350,000,000.-), divided into thirty-five million (35,000,000) Preferred Shares, thirty-five million (35,000,000) Class A Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class B Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class C Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class D Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class E Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class F Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class G Ordinary Shares, thirty-five million (35,000,000) Class H Ordinary Shares and thirty-five million (35,000,000) Class I Ordinary Shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a

repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Preferred Dividend and the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with article 30 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he

shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 4.30 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividends, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

1. first, to the Preferred Shares until their holders have received from the Company a preferred cumulative dividend (the “Preferred Dividend”) in an amount corresponding to the sum of (i) eight per cent (8%), calculated on actual number of days over a year of three hundred sixty (360) days and pro rata of the number of days lapsed between the issuance of the relevant Preferred Share during the relevant financial year, of the total contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Preferred Share and annual net profits of the Company (the “Yearly Preferred Dividend”), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend, then

2. second, each Class A Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than ten per cent (10%) per annum of the nominal value of such share, then,

3. third, each Class B Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than nine per cent (9%) per annum of the nominal value of such share, then,

4. fourth, each Class C Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than eight per cent (8%) per annum of the nominal value of such share, then,

5. fifth, each Class D Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then,

6. sixth, each Class E Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,

7. seventh, each Class F Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) of the annual net profits of the Company, then,

8. eighth, each the Class G Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,

9. ninth, each Class H Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, then,

10. tenth, each Class I Ordinary Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”), and

any remaining dividend amount after allocation of the Preferred Dividend and the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholder(s) for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Amply	EUR 31,900.-	100 Preferred Shares 31,000 Class A Ordinary Shares 100 Class B Ordinary Shares 100 Class C Ordinary Shares 100 Class D Ordinary Shares 100 Class E Ordinary Shares 100 Class F Ordinary Shares 100 Class G Ordinary Shares 100 Class H Ordinary Shares 100 Class I Ordinary Shares	EUR 31,900.-
Total:	EUR 31,900.-	100 Preferred Shares 31,000 Class A Ordinary Shares 100 Class B Ordinary Shares 100 Class C Ordinary Shares 100 Class D Ordinary Shares 100 Class E Ordinary Shares 100 Class F Ordinary Shares 100 Class G Ordinary Shares 100 Class H Ordinary Shares 100 Class I Ordinary Shares	EUR 31,900.-

The amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Resolutions of the general meeting of shareholders *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period of ending on the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

- Mr. Frank Przygodda, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Sandra Legrand, born on 14 September 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Joan-Sophie Kiener-Wegmann, born on 5 October 1984 in Sarreguemines, France, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Olivier Personnaz, born on 1 July 1977 in Nice, France, residing professionally at 20, place Vendome, 75001 Paris, France.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136477.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour de février.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Amply, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2016, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «fya».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans prejudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) divisé en cent (100) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»), trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires de catégorie A («Actions Ordinaires de Catégorie A»), cent (100) actions ordinaires de catégorie B («Actions Ordinaires de Catégorie B»), cent (100) actions ordinaires de catégorie C («Actions Ordinaires de Catégorie C»), cent (100) actions ordinaires de catégorie D («Actions Ordinaires de Catégorie D»), cent (100) actions ordinaires de catégorie E («Actions Ordinaires de Catégorie E»), cent (100) actions ordinaires de catégorie F («Actions Ordinaires de Catégorie F»), cent (100) actions ordinaires de catégorie G («Actions Ordinaires de Catégorie G»), cent (100) actions ordinaires de catégorie H («Actions Ordinaires de Catégorie H») et cent (100) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent cinquante millions euros (EUR 350.000.000,-), divisé en trente-cinq millions (35.000.000) Actions Préférentielles, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie A, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie B, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie C, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie D, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie E, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie F, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie G, trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie H et trente-cinq millions (35.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie I. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'actions entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'actions, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque action rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Dividende Préférentiel et du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories d'actions conformément à l'article 30 par (ii) le nombre d'actions constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil d'Administration devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi de juin à 16.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée

générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité

exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

1. en premier lieu, aux Actions Préférentielles jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société un dividende cumulatif préférentiel (le «Dividende Préférentiel») d'un montant correspondant à la somme de (i) huit pour cent (8%), calculés sur la base du nombre actuel de jours dans une année de trois cent soixante (360) jours et au pro rata du nombre de jours écoulés entre l'émission de l'Action Préférentielle concernée durant l'année du rachat, de la contribution totale (comprenant la prime d'émission) faite à la Société pour la souscription de l'Action Préférentielle concernée et des profits nets annuels de la Société, (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tout précédent Dividende Préférentiel Annuel accumulé mais non distribué, puis

2. en second lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins dix pour cent (10%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

3. en troisième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins neuf pour cent (9%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

4. en quatrième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins huit pour cent (8%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

5. en cinquième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

6. en sixième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

7. en septième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

8. en huitième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) des profits nets annuels de la Société, puis

9. en neuvième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette action, puis

10. en dixième lieu, chaque Action Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Dividende Préférentiel et du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie de actions alors en circulation dans l'ordre numérique inversé (commençant par les Actions Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux actionnaires pour le remboursement de la valeur nominale de leurs actions dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaire	Capital souscrit	nombre d'actions	montant libéré
Amphy	EUR 31.900,-	100 Actions Préférentielles	EUR 31.900,-
		31.000 Actions Ordinaires de Catégorie A	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie B	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie C	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie D	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie E	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie F	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie G	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie H	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie I	
Total:	EUR 31.900,-	100 Actions Préférentielles	EUR 31.900,-
		31.000 Actions Ordinaires de Catégorie A	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie B	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie C	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie D	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie E	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie F	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie G	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie H	
		100 Actions Ordinaires de Catégorie I	

Le montant de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Frank Przygodda, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Madame Sandra Legrand, née le 14 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Madame Joan-Sophie Kiener-Wegmann, née le 5 octobre 1984 à Sarreguemines, France, demeurant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Olivier Personnaz, né le 1^{er} juillet 1977 à Nice, France, ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136477.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5296. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069571/924.

(160033074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 147.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.105.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Blackfriars S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 171.105, having a share capital amounting to one hundred and forty-seven thousand pounds sterling (GBP 147,000), and incorporated on August 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 25, 2012 number 2389 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 18, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 27, 2015 number 1092.

THERE APPEARED:

Almacantar S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.157 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at one hundred and forty-seven thousand pounds sterling (GBP 147,000) represented by one hundred and forty-seven thousand (147,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the appointment of a chairman of the board of managers, the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 11 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the appointment of a chairman of the board of managers, the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 11 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

A chairman (pro tempore) of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she has been appointed. The chairman (pro tempore), if one is appointed, will not have a casting vote. The board of managers will appoint a chairman (pro tempore), if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Blackfriars S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.105, ayant un capital social s'élevant à cent quarante-sept mille livres sterling (GBP 147.000) et constituée le 22 août 2010, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 septembre 2012 numéro 2389 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2015, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 avril 2015 numéro 1092.

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quarante-sept mille livres sterling (GBP 147.000), représenté par cent quarante-sept mille (147.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la nomination d'un président du conseil de gérance, la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la nomination d'un président du conseil de gérance, la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tous actes engageant la Société doivent être signés conjointement par deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Un président (pro tempore) du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un est désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle a été nommé(e). Le président (pro tempore), si un est désigné, n'aura pas une voix prépondérante. Le conseil de gérance désignera un président (pro tempore), si un est désigné, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40643. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072592/195.

(160037176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar Centre Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 73.363.769,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.603.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Centre Point S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 159.603, having a share capital amounting to seventy-three million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and sixty-nine pounds sterling (GBP 73,363,769), and incorporated on March 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 7, 2011 number 1214 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 15, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 18, 2013 number 3222.

THERE APPEARED:

Almacantar S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.157 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at seventy-three million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and sixty-nine pounds sterling (GBP 73,363,769) represented by seventy-three million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and sixty-nine (73,363,769) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 9 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 9 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 9. Board of Managers.** The Company shall be managed by one or more managers (the "Managers") appointed and revoked, ad nutum, by the sole Member or, as the case may be, the Members. The Managers constitute the board of Managers (the "Board of Managers"). The Managers do not need to be Members to hold office.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, the chairman of the Board of managers, if any, shall not have a casting vote. One or more Managers may participate in a Board of Managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board of Managers meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether Members or not, in the case of specific matters pre-determined by the Manager(s).

The Manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole Manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The Manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Centre Point S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.603, ayant un capital social s'élevant à soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf livres sterling (GBP 73.363.769) et constituée le 3 mars 2011, en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juin 2011 numéro 1214 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 octobre 2013, suivant un acte de Maître Jean Seckler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 décembre 2013 numéro 3222.

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf livres sterling (GBP 73.363.769), représenté par soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf (73.363.769) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 9 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»), nommés et révoqués, ad nutum, par l'Associé unique ou, selon le cas, les Associés. Les Gérants constitueront le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») Les gérants n'ont pas besoin d'être Associés pour exercer leurs fonctions.

Les Gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix, la voix du président du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi

à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi.

Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40635. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072595/189.

(160036587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar Centre Point GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.242.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Centre Point GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8- 10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 188.242, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), and incorporated on June 13, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 30, 2014 number 2328 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 3, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2015 number 29.

THERE APPEARED:

Almacantar Centre Point S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 159.603, having a share capital amounting to seventy-three million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and sixty-nine pounds sterling (GBP 73,363,769) (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, the chairman of the Board, if any, shall not have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Centre Point GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.242, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) et constituée le 13 juin 2014, en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 août 2014 numéro 2328 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 décembre 2014, suivant un acte de Maître Jean Seckler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2015 numéro 29.

A COMPARU

Almacantar Centre Point S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.603, ayant un capital social s'élevant à soixante-treize millions trois cent soixante-trois mille sept cent soixante-neuf livres sterling (GBP 73.363.769) (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40638. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072593/184.

(160037146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar Centre Point Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 192.706.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Centre Point Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 192.706, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), and incorporated on December 3, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 7, 2015 number 40 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Almacantar Centre Point GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 188.242, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters

by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, the chairman of the Board, if any, shall not have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Centre Point Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.706, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) et constituée le 3 décembre 2014, en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 janvier 2015 numéro 40 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Almacantar Centre Point GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.242, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/est nommé(s) pour une durée indéterminée et est/est investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40633. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072594/181.

(160036516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.263.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Newco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 188.263, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), and incorporated on June 13, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 4, 2014 number 2371 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Almacantar S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.157 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings, the execution of board minutes and change to the representation regime of the Company so that (i) minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting and (ii) the Company will be validly represented in all matters by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, the chairman of the Board, if any, shall not have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or by the signature(s) of the person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of managers of the Company.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Newco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.263, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) et constituée le 13 juin 2014, en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 septembre 2014 numéro 2371 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance, l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance et le changement du régime de représentation de la Société de sorte que (i) les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance et (ii) la Société sera valablement représentée dans toutes les affaires par la signature conjointe de deux des gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la(es) signature(s) de(s) la personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été attribués par le conseil de gérance de la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40640. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072597/179.

(160037155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Almacantar Edgware S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.224.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almacantar Edgware S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 193.224, having a share capital amounting to twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), and incorporated on December 18, 2014 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 31, 2015 number 259 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Almacantar S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.157 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Addition of clauses in the Articles dealing with the documentation of board meetings and the execution of board minutes;
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles to reflect the resolution adopted under item 2. here above; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to add clauses to the Articles dealing with the documentation of board meetings and the execution of board minutes so that minutes of the meetings of the board of managers of the Company can either be signed by the chairman (pro tempore) of the board of managers (if and when appointed) or by all managers attending such board meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 8.** [...]”

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall not have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board or the manager(s).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorized agents they are responsible only for the execution of their mandate.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman (pro tempore) of the meeting (if and when appointed) or by all the managers that were present at such meeting.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almacantar Edgware S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.224, ayant un capital social s'élevant à douze mille livres sterling (GBP 12.000) et constituée le 18 décembre 2014, en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 janvier 2015 numéro 259 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance et l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance;
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts pour refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter des clauses dans les Statuts concernant la documentation des réunions du conseil de gérance et l'exécution des procès-verbaux du conseil de gérance de sorte que les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société peuvent être soit signés par le président (pro tempore) du conseil de gérance (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants participant à une telle réunion du conseil de gérance.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** [...]

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, ne sera pas prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles des pouvoirs ont été délégués par le Conseil ou par le(s) gérant(s).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires spécifiques prédéterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires habilités, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président (pro tempore) de la réunion (si et lorsque désigné) ou par tous les gérants qui étaient présents à cette réunion.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R.GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40637. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016072596/160.

(160037141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Fondation.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 10.

1. Compte de fonctionnement (Pertes & Profits) au 31.12.2015 en EUR

CHARGES:	An 2014	An 2015	PRODUITS:	An 2014	An 2015
Subvention annuelle CICS M	6502	6960	Coupons encaissés	10769,41	3123,62
Subvention annuelle CICS EM	3998	4050	Plus-value sur titres	27836,25	11836,31
Frais de banque	464,22	643,1	Produits financiers	2088,17	710,79
Frais de gestion BIL - SONATA		1740,92			
Frais administratifs	2274,57	751			
.-values sur capital		9076,49			
Résultat	<u>27455,04</u>	<u>-7550,79</u>			
Total charges	40693,83	15670,72	total produits	40693,83	15670,72

2. Bilan au 31.12.2015 en EUR

ACTIF	An 2014	An 2015	PASSIF	An 2014	An 2015
Placement en titres	250549,25	322650,91	Fonds A	0	
comptes épargne à vue	54171,71	19,5	Fonds B (CICS Mondiale)	195205,94	212507,83
comptes courants	28277,03	5728,12	Fonds C (CICS EuroMed)	112988,34	123441,49
intérêts courus	2651,33	0	Résultat opér. De l'année	27455,04	-7550,79
Total actif	<u>335649,32</u>	<u>328398,53</u>	Total passif	<u>335649,32</u>	<u>328398,53</u>

3. Budget 2016 en EUR

DEPENSES	An 2015	An 2016	RECETTES	An 2015	An 2016
Subvention CICS Mondiale	6955	6955	Intérêts et agios	40	
Subvention CICS EuroMed	4045	4045	Total coupons	15000	
Frais de banque	3650	200	Prorata d'agios sur titres	300	
Frais de gestion BIL - SONATA		2500	Plus-value sur BIL - SONATA		14000
Frais administratifs	2600	1100	Fellowship Saint Paul (FICS+CICS)		
Frais Fellowship St Paul	100	100	Dons		900
Fellowship Saint Paul (part CICS)					
Total dépenses	<u>17350</u>	<u>14900</u>	Total recettes	<u>15340</u>	<u>14900</u>
Résultat	-2010	0		0	0

Révision par le commissaire aux comptes Claude Frantzen le 10 février 2016

Comptes et bilan 2015 et budget 2016 approuvés par l'assemblée générale du 27 février 2016 à Rome (I)

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

David Crepy

Trésorier

Référence de publication: 2016072803/42.

(160037111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Equus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 178.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016085810/10.

(160053481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.